

# Avis de course

## Régate TDF 95 Nord Est

Les 7 et 8 septembre 2024

Au lac d'Arc sur Tille, base nautique 21560 Arc sur Tille

Organisé par : l'Alliance Dijon Arc Voile ADAV

[Grade 5B]

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe E
- 1.2 les règlements fédéraux.
- 1.3 le système de course HMS en vigueur
- 1.4 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.5 le cas échéant, le SYRNIN
- 1.6 pour les DF95 : les règles de classe DF95

Règles modifiées :

La RCV E2.1(c) est supprimée

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) :
  - Dragon Flite 95 : DF95
- 2.2 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - Pour les majeurs : leur licence Club FFV
  - Pour les mineurs :
    - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide
    - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
    - une autorisation parentale pour les mineurs
    - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
    - le certificat de jauge ou de conformité

### 3. DROITS A PAYER

18 € d'inscription pour le week-end.

10 € en cas d'inscription pour une seule journée.

Droit d'inscription à régler sur place le premier jour (espèce, carte bancaire, chèque et chèque vacances).



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

#### 4. PROGRAMME

- 4.1 Confirmation d'inscription :  
Le 07/09/2024 de 11 heures à 12 heures 30
- 4.2 Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement :  
Le 07/09/2024 à 13 heures  
Le 08/09/2024 à 10 heures
- 4.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné :  
le 07/09/2024 après 18 heures.  
le 08/09/2024 après 16 heures 30.
- 4.4 Un barbecue sera mis à disposition le 07/09 au soir (repas tiré du sac partagé)  
Une pause repas avec repas tiré du sac sera organisée le 08/09 à midi

#### 5. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 10h20 à partir du classement des coureurs [https://www.ffvoile.fr/ffv/sportif/C10/c10\\_classe.aspx](https://www.ffvoile.fr/ffv/sportif/C10/c10_classe.aspx) (classement à jour pris FFVoile DF95)

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale. Les annexes éventuelles seront affichées près du secrétariat.

#### 7. LES PARCOURS

Les parcours seront affichés le jour de la compétition et de type construits.

#### 8. CLASSEMENT

- 8.1 3 course devront être validées pour valider la compétition.
- 8.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.  
(b) Quand 4 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.  
(c) Quand 8 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.  
(d) Quand 16 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant ses trois plus mauvaises courses.  
(e) Quand 24 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant ses quatre plus mauvaises courses.  
(f) Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

#### 9. SYSTEME DE PENALITE

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » s'appliquera. Il est demandé à chacun des coureurs de respecter les règles FFV, ainsi que les décisions des arbitres désignés pour chaque régata.

**10. RADIO [DP]**

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués à la discrétion de l'organisation.

**12. DROIT A L'IMAGE :**

Les compétiteurs, accompagnateurs, entraîneurs et organisateurs donnent à l'organisation tous les droits d'utilisation des photos, vidéos faites le jour de la régata pour les utiliser dans les médias et tout document relatif aux activités de l'organisation.

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Si vous souhaitez rester sur place le samedi soir (camping-car / caravane / tente) merci de prévenir le club par mail à [contact@clubadav.com](mailto:contact@clubadav.com)

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Tom CLEMENT

[contact@clubadav.com](mailto:contact@clubadav.com)

0686069432